

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 juillet 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 89

présenté par  
M. Poisson et M. Tian

-----

**ARTICLE 5**

Après l'alinéa 4 , insérer l'alinéa suivant :

« La constatation de l'épuisement des candidats d'un des sexes entraîne la convocation immédiate du médecin du travail et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à garantir la santé des salariés.